

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

en application de la directive européenne n° 2002/49 CE du 25 juin 2002

Infrastructures routières de plus de 6 millions de véhicules par an (trafics 2006)



Commune : Quédillac RN12

Zone : B34
Nombre de logement : 2
Population estimée : 4.6

Dépassements des valeurs limites

Niveaux déclencheurs des plans de résorption

-  Lden 68 dB(A) et +
-  Ln 62 dB(A) et +

 Zone à traiter

Priorité de traitement

-  Bâtiment exposé et répondant aux critères d'antériorité
-  Bâtiment exposé mais ne répondant pas aux critères d'antériorité
-  Bâtiment non concerné (garage, hangar, commerce, ...)